L'ADMINISTRATION PRÉFECTORALE DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE SOUS LE CONSULAT ET L'EMPIRE

(1800-1814)

PAR

BRIGITTE GUICHARD licenciée ès lettres

SOURCES

Les sources étant assez abondantes pour cette période, il a fallu opérer un choix. On a consulté principalement les fonds de la préfecture aux Archives départementales de la Haute-Marne (séries K, M, N, T, V surtout) et la série F (Administration générale de la France) aux Archives nationales, en particulier les sous-séries F 1b (personnel administratif), F 1c (esprit public), F 7 (police générale), F 8 (affaires militaires), F 11 (subsistances); d'autres sous-séries (F 2, F 3, F 5, F 6, F 8, F 10, F 12, F 14, F 20), ainsi que la sous-série AF IV nous ont également apporté de nombreuses et utiles informations.

INTRODUCTION

En 1800, le cadre départemental créé sous la Révolution est définitivement maintenu par le Premier Consul, qui lui donne une administration très centralisée en la personne du préfet, relayé dans son action par les sous-préfets et les maires. Nous avons essayé de cerner la personnalité des premiers préfets qui concentrèrent entre leurs mains « toute l'administration » du département de la Haute-Marne de 1800 à 1814 ainsi que leur influence réelle sur les destinées de leur circonscription et de ses habitants. A travers l'étude de leur action nous avons aussi cherché à retracer — dans certaines limites — les premières années du département de la Haute-Marne sous le régime des institutions créées en 1800 et demeurées en place, pour l'essentiel, jusqu'à nos jours.

PREMIÈRE PARTIE LE CADRE ET LES ADMINISTRATEURS

CHAPITRE PREMIER

LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE EN 1800

La formation du département. — La Haute-Marne, département d'importance moyenne avec ses 6 220 kilomètres carrés pour une population de 230 000 habitants environ en 1800, fut constituée sous la Révolution à partir de territoires provenant pour la plupart de l'ancienne généralité de Châlons et du gouvernement militaire de Champagne et de Brie. Après bien des contestations, le chef-lieu fut fixé à Chaumont.

Le cadre géographique. — Située sur le rebord sud-est du bassin parisien, la Haute-Marne se présente comme une succession de plateaux boisés au climat rude qui culminent à l'ouest de Langres. Il faut cependant faire une place à part aux bas pays du Der et du Perthois, situés au nord du département, qui appartiennent à la dépression connue sous le nom de Champagne humide. Le trait d'union entre ces différents secteurs est constitué par la haute vallée de la Marne qui traverse presque tout le département du nord au sud. De par sa situation géographique, la Haute-Marne a toujours été une zone de passage ouest-est et surtout nord-sud.

Les principales activités. — L'agriculture constituait l'activité prédominante du département de la Haute-Marne. Cependant, les terres n'étaient pas en général très riches et on commençait à s'apercevoir des effets néfastes des défrichements excessifs opérés dès l'Ancien Régime et surtout sous la Révolution avec l'accession d'une partie des paysans à la propriété. Cette agriculture, encore très routinière, avait été affectée par les nombreuses réquisitions d'hommes et de chevaux effectuées sous la Révolution.

La forêt constituait aussi pour les habitants du département une ressource importante, mais les déprédations opérées pendant la période révolutionnaire et surtout la consommation énorme des usines l'avaient dégradée à tel point

que le bois devenait une denrée rare et chère.

La présence de minerai de fer sur une grande partie du territoire hautmarnais y avait permis le développement d'une industrie métallurgique importante quoique disséminée le long des cours d'eau. Diverses petites industries de transformation à base de métaux, coutellerie, clouterie, ainsi que la fabrication d'étoffes de laine plus ou moins grossières occupaient aussi une partie de la population.

La Révolution n'avait pas été — si l'on excepte la métallurgie — une période très propice aux activités industrielles. Quant aux voies de commu-

nication, leur état laissait fort à désirer.

Les hommes. — La population du département, essentiellement rurale et paysanne, avait en général bien accueilli la Révolution. Beaucoup purent à la faveur des ventes des biens nationaux acquérir quelques parcelles de terre. Ces ventes semblent cependant avoir surtout profité aux maîtres de forges qui de simples fermiers sont en général devenus propriétaires.

La Révolution a revêtu en Haute-Marne un caractère modéré. C'est dans le sud du département que les passions ont été les plus vives sans jamais

d'ailleurs donner lieu à des excès notoires.

Réactions à l'annonce du coup d'état du 18 Brumaire. — Grâce au commissaire du gouvernement près l'administration centrale du département, Jean-Nicolas Laloy, la transition entre le Directoire et le Consulat s'effectua sans grands troubles en Haute-Marne.

CHAPITRE II

LES ADMINISTRATEURS DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE SOUS LE CONSULAT ET L'EMPIRE

Les circonscriptions administratives du département de la Haute-Marne. — Les 6 districts créés sous la Révolution furent remplacés en l'an VIII par 3 arrondissements communaux qui eurent pour chefs-lieux Chaumont, Langres et Wassy. Le nombre des cantons fut réduit de 70 à 28 en l'an X. Enfin, des 552 communes que possédait en l'an VIII le département, 3 seulement seront supprimées sous le Consulat et l'Empire.

Les préfets de la Haute-Marne sous le Consulat et l'Empire. — Le Premier Consul nomma à la tête de l'administration du département de la Haute-Marne le général de Ligniville, candidat du général Clarke, qui était également connu de Beugnot, collaborateur du ministre de l'Intérieur Lucien Bonaparte. Administrateur énergique mais manquant d'affabilité et passant pour traiter trop durement les émigrés et les prêtres réfractaires, il est nommé dès l'an X membre du Corps législatif. Son successeur en Haute-Marne, Gabriel-Joseph de Jerphanion, est un personnage bien différent. Ayant exercé des fonctions administratives sous l'Ancien Régime (il était syndic du Velay), il avait été nommé en l'an VIII préfet de la Lozère grâce à la protection de son parent le consul Cambacérès. Fonctionnaire dévoué, sans convictions politiques affirmées, il sut faire — du moins au début — l'unanimité autour de son administration. Il resta préfet de la Haute-Marne jusqu'en mai 1815.

Les proches collaborateurs des préfets : le secrétaire général et les conseillers de préfecture. — Les fonctions de secrétaire général furent exercées de 1800 à 1813 par Nicolas Guillaume, notable en vue dans le département et beaufrère de Beugnot. Il eut pour successeur son propre fils.

Les conseillers de préfecture — au nombre de trois — furent pendant toute la période choisis parmi le personnel modéré de la Révolution.

Les sous-préfets. — Les sous-préfets nommés en l'an VIII à Wassy et à Langres restèrent en place respectivement jusqu'en 1830 et 1824.

Le sous-préfet de Wassy, Clément-Leblanc, ancien maître de forges, dut sans doute ses fonctions à la protection de son beau-frère Becquey, ancien procureur général syndic du département de la Haute-Marne et ami de Beugnot. Fort de ses relations, il se cantonna dans son arrondissement sans se soucier des directives officielles.

A Langres fut nommé, contre l'avis de Ligniville, un ancien administrateur du département, Berthot, dont les opinions conservatrices et cléricales s'accordèrent fort bien avec celles de Jerphanion.

Les maires et adjoints. — Seuls les maires et adjoints des villes de Chaumont, Langres et Saint-Dizier étaient nommés par le chef de l'État. Dans les autres communes, Ligniville, qui procéda en l'an VIII aux nominations, ne fit guère appel aux notables. Ces maires et adjoints, recrutés généralement parmi des cultivateurs, artisans, aubergistes, etc., passaient pour incompétents. Jerphanion profita des renouvellements de 1808 et de 1813 pour les remplacer dans la mesure du possible par des « propriétaires », suivant en cela la tendance générale du régime.

CHAPITRE III

ORGANISATION DE LA NOUVELLE ADMINISTRATION

La préfecture et les bureaux. — Pour loger décemment le préfet et ses bureaux, on entreprit d'aménager en préfecture un ancien couvent de Carmélites, mais les travaux ne furent achevés qu'en 1810.

Le travail de la préfecture était expédié par une vingtaine d'employés répartis entre quatre à cinq bureaux dont les attributions, encore fluctuantes, étaient déterminées par le préfet en fonction des besoins du moment.

Relations avec le pouvoir central, correspondance et statistique. — Le personnel de la préfecture, bien que relativement réduit, permit aux préfets d'entretenir une volumineuse correspondance avec le pouvoir central. Outre les « comptes moraux » et politiques, les préfets devaient fournir au gouvernement de nombreux renseignements « statistiques » sous forme de tableaux, rapports, etc. Le grand mémoire statistique du département entrepris par Ligniville fut mené à bien par Jerphanion.

Le rôle des conseillers de préfecture. — Les conseillers de préfecture ne se bornaient pas à leurs fonctions de juges administratifs. Ils étaient vraiment les auxiliaires du préfet qu'ils remplaçaient lors de ses absences hors du département et qu'ils pouvaient éclairer sur les questions présentant un aspect technique.

Les sous-préfectures : organisation et relations avec la préfecture. — Les sous-préfectures, qui n'employaient que quatre personnes chacune, faisaient figure de parentes pauvres à côté de la préfecture.

Si le sous-préfet de Langres échangeait avec les préfets une importante correspondance, il n'en était pas de même de Clément-Leblanc qui semblait ne pas tenir à ce que le préfet fût trop au courant de la situation de son arrondissement, lequel, il est vrai, ne posait guère de problèmes, à la différence des régions méridionales du département.

Les maires, troisième échelon de l'administration locale. — Le préfet (pour l'arrondissement de Chaumont) et les sous-préfets correspondaient avec les maires de leur arrondissement au moyen de « piétons » rétribués par les communes. La correspondance laissait fort à désirer de la part des maires qui manifestaient en général peu d'empressement à informer leur supérieur hiérarchique. En outre, la tenue des écritures paraît avoir été souvent mal assurée.

Les tournées préfectorales. — Conformément aux instructions gouvernementales, les préfets effectuèrent, au moins jusqu'en 1808, des tournées partielles ou générales dans le département.

CHAPITRE IV

LES ASSEMBLÉES DÉPARTEMENTALES

Le Conseil général. — Les seize conseillers généraux nommés en l'an VIII par le Premier Consul étaient pour la plupart des hommes d'un âge respectable disposant de fortunes moyennes et ayant presque tous exercé des fonctions publiques sous la Révolution. La composition du Conseil va se modifier à la faveur des décès et démissions et des renouvellements partiels de 1806 et de 1812. Il n'est alors plus guère fait mention des fonctions exercées par les conseillers sous la Révolution et leurs fortunes sont généralement plus importantes; d'autre part, quelques nobles d'Ancien Régime entrent dans le Conseil; ils sont cependant encore peu nombreux à la fin de l'Empire.

Le Conseil général semble avoir pris sa tâche fort au sérieux, du moins au début. Par la suite, constatant le peu d'audience de ses travaux auprès du gouvernement, il laissa parfois percer quelque mauvaise humeur, sans faire

d'ailleurs jamais montre d'opposition ouverte.

Les conseils d'arrondissement. — Comme les conseillers généraux, les conseillers d'arrondissement étaient des hommes assez âgés, ayant exercé des fonctions administratives ou judiciaires sous la Révolution; leur niveau de fortune était cependant inférieur et généralement assez médiocre. La composition des conseils d'arrondissement renouvelés partiellement en 1806 et en 1812 comme le Conseil général subit, quoique dans une moindre mesure, la même évolution : les « propriétaires » y furent désormais prédominants et les fortunes tendirent à croître.

Le rôle des conseils d'arrondissement, fort effacé aux termes de la loi du 18 pluviôse an VIII, s'amenuisa encore sous le Consulat et l'Empire.

Les conseils municipaux. — Le recrutement des conseillers municipaux posait des problèmes aisément concevables du moins dans les communes rurales où les conseils étaient souvent incomplets et peu actifs. Dans les villes, ils étaient peuplés de marchands, notaires, médecins, pharmaciens, propriétaires, couteliers à Nogent, etc., qui prenaient davantage à cœur les intérêts de leurs concitoyens. Leurs fonctions étaient de toute façon limitées et les corseils qui s'avisèrent au début du Consulat de se réunir sans l'autorisation du préfet durent rapidement rentrer dans le rang.

DEUXIÈME PARTIE

L'ACTION DE L'ADMINISTRATION PRÉFECTORALE

PREMIÈRE SECTION ACTION POLITIQUE

CHAPITRE PREMIER

LA VIE POLITIQUE ET L'ESPRIT PUBLIC

Plébiscites et élections. — Le Premier Consul consulta le peuple par plébiscites lors des tournants importants du régime.

Le plébiscite de l'an X suscita un nombre d'adhésions nettement supérieur à celui de l'an VIII. En revanche, en l'an XII, le nombre des votants dépassa à peine celui de l'an VIII en dépit des efforts du préfet Jerphanion.

Différentes formes de représentation populaire furent successivement expérimentées au cours de la période. Les élections des notabilités qui se déroulèrent en l'an IX auraient, selon Ligniville, donné lieu à des intrigues provoquant l'exclusion de la liste nationale des « amants purs et fidèles de la liberté »; cependant son successeur Jerphanion se soucia fort peu de maintenir l'« esprit républicain » dans le département.

La constitution de l'an X institua un nouveau système électoral; les assemblées cantonales de la Haute-Marne furent convoquées en l'an XII, en 1811 et, pour certaines d'entre elles, en 1813. Si les élections de candidats aux places de juges de paix, notamment, donnaient lieu à des intrigues assez vives, il semble qu'en général les électeurs manifestèrent un intérêt de plus en plus limité pour ces consultations. Le collège électoral du département se réunit en l'an XII, en 1806 et en 1812, sous la présidence de l'amiral Decrès et de Beugnot, et fit montre, selon le préfet, des meilleures dispositions, imité en cela par les collèges d'arrondissement convoqués en 1806 et en 1812.

Quelques aspects de la propagande préfectorale. — Pour stimuler l'esprit public, assez apathique en Haute-Marne, le préfet organisait des manifestations destinées à souligner les temps forts du régime. Aux fêtes d'inspiration républicaine présidées par Ligniville succédèrent les fêtes impériales assorties de cérémonies religieuses qui correspondaient davantage au tempérament de Jerphanion.

En dehors de ces journées exceptionnelles, le préfet ne négligeait pas de soutenir le moral de ses administrés par la diffusion des bulletins de la Grande Armée et du journal du département rédigé sous son égide à partir de 1807.

L'esprit public en Haute-Marne sous le Consulat et l'Empire. — Les habitants de la Haute-Marne se révélèrent de bons administrés. Cela se traduisait par leur docilité à acquitter leurs impôts et à fournir des conscrits. Les difficultés rencontrées dans l'arrondissement de Langres par Ligniville s'estompèrent rapidement sous l'administration de Jerphanion. Ce bon esprit tendit cependant à se dégrader dans la dernière année du régime impérial.

CHAPITRE II

LA POLICE

Le personnel d'exécution. — Pour assurer le maintien de l'ordre, les administrateurs disposaient de la force publique constituée principalement par la gendarmerie, forte en Haute-Marne de dix-huit brigades, qui passait pour fort efficace. La compagnie de réserve départementale créée en l'an XIII pouvait aussi être employée au maintien de l'ordre. Dans les villes de Chaumont, Langres et Saint-Dizier, la police municipale était assurée par un commissaire de police; dans les autres communes, ce rôle était dévolu au garde champêtre.

Le préfet entretenait aussi une police secrète vouée à des fonctions de

surveillance.

Les règlements de police générale et leur exécution. — Ce personnel était chargé de l'exécution des règlements de police générale élaborés par le préfet, concernant principalement la limitation ou la prohibition du port d'armes et la surveillance des voyageurs.

Police personnelle et politique. — Sous le Consulat, les anciens émigrés étaient tout désignés pour faire l'objet d'une surveillance active de la part du préfet et de ses agents. Si Ligniville leur mena la vie dure, Jerphanion leur fut d'emblée favorable. Quant aux « anarchistes » langrois, ils ne purent manifester longtemps leur opposition au régime.

La vie politique était peu animée en Haute-Marne, qui n'était pas de ce fait un terrain très fructueux pour la chasse aux publications et pamphlets

séditieux.

Sûreté publique. — La Haute-Marne fut peu affectée par le brigandage qui sévit dans certaines régions de l'Empire. La criminalité n'y avait rien de remarquable selon le préfet Jerphanion.

Police municipale, rurale et forestière. — Il était plus difficile d'assurer l'exécution des règlements de police municipale ainsi que la protection des propriétés publiques ou particulières, en raison de la négligence du personnel préposé à cet effet, maires, adjoints, gardes champêtres et forestiers, recrutés à un bas niveau et peu ou pas rétribués. Les délits ruraux et forestiers étaient toujours très nombreux.

CHAPITRE III

L'ARMÉE

La conscription en Haute-Marne sous le Consulat et l'Empire. — Si l'on excepte la levée de l'an VIII, les jeunes gens de la Haute-Marne firent montre d'une soumission exemplaire tant pour les levées ordinaires que pour les levées extraordinaires ou les appels de classes anciennes qui se multiplièrent à la fin de l'Empire. Ce bon esprit qu'expliquent la proximité des frontières et le patriotisme traditionnel des régions de l'Est n'excluait d'ailleurs pas une certaine lassitude qui se traduisait par un accroissement du nombre des mariages. Cependant, le préfet n'éprouva de réelles difficultés pour fournir le contingent requis qu'à la fin de l'année 1813 en raison de l'épuisement des classes de conscription.

Levées de gardes nationales et de gardes d'honneur. — Les gardes nationales sédentaires dont Ligniville avait ordonné la réorganisation en l'an VIII n'eurent pas l'occasion de déployer une grande activité sous le Consulat et l'Empire. En revanche, le gouvernement réquisitionna à plusieurs reprises une partie des gardes nationaux haut-marnais qui furent incorporés dans les troupes de ligne.

La levée de gardes d'honneur ordonnée par l'Empereur en 1813 provoqua un certain mécontentement de la part des notables appelés à contribuer financièrement à leur équipement.

Les levées de chevaux et réquisitions. — Le département fut affecté en l'an VIII et en 1813 par des levées de chevaux auxquelles les agriculteurs se prêtèrent d'assez mauvaise grâce. En 1813, le préfet dut susciter — avec des résultats variables — des offres de cavaliers montés de la part des communes. Les réquisitions de denrées, grains, fourrage, etc., quoique moins durement ressenties que les levées de chevaux, finissaient par peser lourd sur les campagnes.

DEUXIÈME SECTION ACTION DANS LE DOMAINE SOCIAL

CHAPITRE IV

LE RÉTABLISSEMENT DU CULTE CATHOLIQUE

Les tribulations du clergé et de la vie religieuse sous la Révolution. — Les persécutions à l'encontre du culte catholique n'avaient pas été très violentes en Haute-Marne où les prêtres avaient pour la plupart (sauf dans la région de Langres) adhéré à la Constitution civile du clergé. Néanmoins le schisme sévissait dans un certain nombre de paroisses.

La période préconcordataire : les difficultés rencontrées par Ligniville. — Ligniville s'employa surtout à maintenir l'ordre et à faire exécuter strictement la législation sur les cultes. Il rencontra quelques difficultés dans le sud du département et, soutenant à Langres les constitutionnels, il se heurta au souspréfet Berthot qui se fit en cette occasion, semble-t-il, l'interprète de la population.

La réorganisation du clergé concordataire : l'œuvre de l'évêque Reymond et de Jerphanion. — La réorganisation du culte catholique menée par Jerpahnion de concert avec Msr Henri Reymond, ancien évêque constitutionnel de l'Isère, nommé en l'an X au siège de Dijon et de Langres, s'avéra une besogne de longue haleine. Néanmoins, les séquelles de la Révolution disparurent rapidement à la grande satisfaction de la population. Le préfet dut surtout se préoccuper d'assurer le sort matériel du clergé pour lequel ses administrés manifestaient une regrettable indifférence.

Les conflits qui opposèrent l'empereur et le pape ne restèrent pas inconnus en Haute-Marne où deux prêtres dissidents (à Saulles et à Grenant) entraî-

nèrent à leur suite quelques paroisses du sud-est du département.

CHAPITRE V

L'ASSISTANCE

Les hospices et les enfants trouvés. — Sous la surveillance du préfet et des sous-préfets, la situation matérielle des hospices se rétablit peu à peu, du moins dans les principales villes du département. Le préfet avait toujours fort à faire pour assurer le sort matériel des enfants trouvés et abandonnés, dont le nombre paraissait excessif.

Efficacité variable des divers bureaux de bienfaisance. — Les bureaux ou comités de bienfaisance dont la création avait été prescrite sous le Directoire demeurèrent pratiquement inexistants en dépit des efforts des préfets pour les réorganiser. Il leur fallut en certaines circonstances mettre en place des bureaux provisoires, ainsi en 1806 lorsque Jerphanion voulut venir au secours des prisonniers de guerre autrichiens entassés à Chaumont dans le plus grand dénuement ou en 1812 lors de la distribution des soupes économiques.

La lutte contre la mendicité. — La Haute-Marne aurait renfermé en 1808 quelque 2 500 mendiants, rassemblés surtout dans les villes. L'ouverture à Saint-Dizier, en 1811, d'un dépôt de mendicité ne put faire disparaître ce fléau.

Efforts dans le domaine de l'hygiène et de la santé publique. — L'administration préfectorale s'efforça de contrôler l'exercice de la médecine et de la pharmacie et de relever le niveau des sages-femmes.

Jerphanion nomma en l'an XIII des médecins des épidémies qui eurent l'occasion d'exercer leur art en 1806 et surtout en 1813 lorsque le typhus sévit en Haute-Marne.

Les tentatives des administrateurs pour répandre la vaccination antivariolique se heurtèrent à quelques réticences de la part de la population; cependant l'impulsion était donnée.

Jerphanion provoqua l'acquisition par l'État de l'établissement thermal de Bourbonne-les-Bains.

CHAPITRE VI

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

L'enseignement secondaire reprend vie. — L'enseignement secondaire se réorganisa sous le régime de la loi du 11 floréal an X (1er mai 1802) puis des lois de 1806-1808 portant création de l'Université impériale. La Haute-Marne eut cinq écoles secondaires communales qui connurent des fortunes diverses. Celle de Langres, protégée par le sous-préfet Berthot, fut la plus florissante.

L'enseignement primaire végète. — Malgré le climat tolérant instauré par Jerphanion, l'enseignement primaire avait bien du mal à rattraper le niveau déjà élevé qu'il avait atteint dans la région avant la Révolution. Le sous-préfet Berthot favorisa le retour à Langres, sous le patronage d'une pieuse association, des frères des Écoles chrétiennes, qui se vouèrent à l'instruction des enfants pauvres de la ville.

L'enseignement féminin reste dans le domaine privé. — L'empereur ne se préoccupa guère de l'enseignement féminin qui reste en dehors de toute organisation officielle. Quelques initiatives privées permirent la création de pensionnats pour les filles de la bourgeoisie mais aussi d'écoles gratuites destinées aux enfants de familles pauvres (telles les écoles de la Providence).

TROISIÈME SECTION

ACTION DANS LE DOMAINE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

CHAPITRE VII

L'AGRICULTURE

Les organismes d'information et de recherche. — Le principal était la Société d'agriculture fondée en l'an IX par Ligniville; son action ne semble pas avoir été très efficace.

La possession du sol. — Les ventes de biens nationaux se poursuivirent à un rythme réduit sous le Consulat et l'Empire. Les détenteurs, nombreux en Haute-Marne, de biens de cette nature ne furent pas inquiétés. L'administration préfectorale annula en général les partages de biens communaux opérés en exécution de la loi du 10 juin 1793 afin de permettre l'affermage de ces biens.

Cultures anciennes et nouvelles. — En dépit des instructions rédigées par les agronomes locaux et diffusées par l'administration, l'agriculture resta routinière; les tentatives faites à partir de 1811 pour répandre en Haute-Marne la culture de la betterave sucrière se soldèrent par un échec total.

Efforts dans le domaine de l'élevage. — La Haute-Marne reçut un dépôt d'étalons, établi en 1808 à Montier-en-Der, et deux dépôts de mérinos en 1812.

Pépinières et plantations. — Les préfets réussirent à susciter chez leurs administrés un mouvement en faveur des plantations d'arbres fruitiers ou forestiers.

CHAPITRE VIII

L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE

Les voies de communication. — L'état des routes et des chemins vicinaux resta médiocre sous le Consulat et l'Empire. Les projets d'amélioration de la navigation sur la Marne ne reçurent aucune suite concrète.

Le rôle de l'administration préfectorale en matière industrielle : le cas de l'industrie métallurgique et les expositions. — L'administration préfectorale agissait principalement sur l'industrie par son pouvoir réglementaire, en accordant des autorisations d'établir des usines, des concessions d'exploitation du minerai de fer dans certaines portions des forêts nationales ou communales, etc. Elle se préoccupa de parer au problème du bois par la recherche de nouveaux combustibles. Jerphanion fit même procéder à des expériences pour démontrer l'intérêt de l'emploi de la houille, mais les maîtres de forges n'étaient guère portés aux innovations.

Ligniville et Jerphanion tentèrent de stimuler la production locale en incitant les fabricants à participer aux expositions nationales organisées à Paris en l'an X, en l'an XI et en 1806 mais, en général, la période du Consulat

et de l'Empire fut peu propice à une reprise industrielle.

Le rôle de l'administration préfectorale en matière commerciale : les foires et marchés, le commerce des subsistances. — L'administration préfectorale réglementait la tenue des foires et marchés et se préoccupait de diffuser les nouveaux poids et mesures. Elle surveillait particulièrement le commerce des subsistances — domaine où elle fut amenée à intervenir en l'an X et en 1812 — pour éviter les troubles sociaux.

CHAPITRE IX

LES FINANCES

Les contributions. — Le Conseil général et les préfets, Ligniville puis Jerphanion, réclamèrent et obtinrent une diminution du contingent du département en matière d'impôt foncier. L'administration s'efforça d'assurer une plus juste répartition des contributions par l'arpentage des communes et la confection du parcellaire entreprise en 1808. Les habitants de la Haute-Marne acquittaient leurs impôts avec docilité. Cependant, l'établissement des droits sur les alcools provoqua en l'an XIII des émeutes dans certaines communes viticoles.

Le contrôle des finances communales. — Ligniville et Jerphanion tentèrent de remettre de l'ordre dans les finances des communes et d'augmenter leurs revenus par divers moyens, établissement d'octrois, location de la chasse dans les bois communaux, etc. Leurs efforts ne pouvaient guère aboutir en raison des charges croissantes imposées aux communes par le gouvernement.

Les communes dont les biens furent vendus en exécution de la loi du 20 mars 1813 ne reçurent aucune indemnité avant 1816.

CONCLUSION

En janvier 1814, Jerphanion quitta le département envahi par les troupes alliées. Renommé préfet de la Haute-Marne par Louis XVIII, il fut destitué par Napoléon durant les Cent-Jours.

Les invasions de 1814 et de 1815, surtout la première, dont les effets se conjuguèrent avec ceux du typhus, affectèrent durement la Haute-Marne où la fin du régime impérial prit des allures de catastrophe.

Il n'est pas aisé dans ces conditions de dresser un bilan de l'action des préfets : il semble que tout en assurant en général avec rigueur l'exécution des ordres du gouvernement, ils se soient sincèrement attachés aux intérêts de leurs administrés mais que leurs efforts, entravés par la politique de guerre menée par le gouvernement, ne purent la plupart du temps aboutir à des résultats concrets. Notons cependant que le régime consulaire puis impérial ne semble pas avoir laissé un mauvais souvenir en Haute-Marne et que, d'autre part, le désastre final n'influa guère sur les destinées du département dont le déclin démographique et économique ne s'amorce qu'à partir des années 1850.

ANNEXES

Proclamations des préfets de la Haute-Marne. — Notes de Jerphanion.